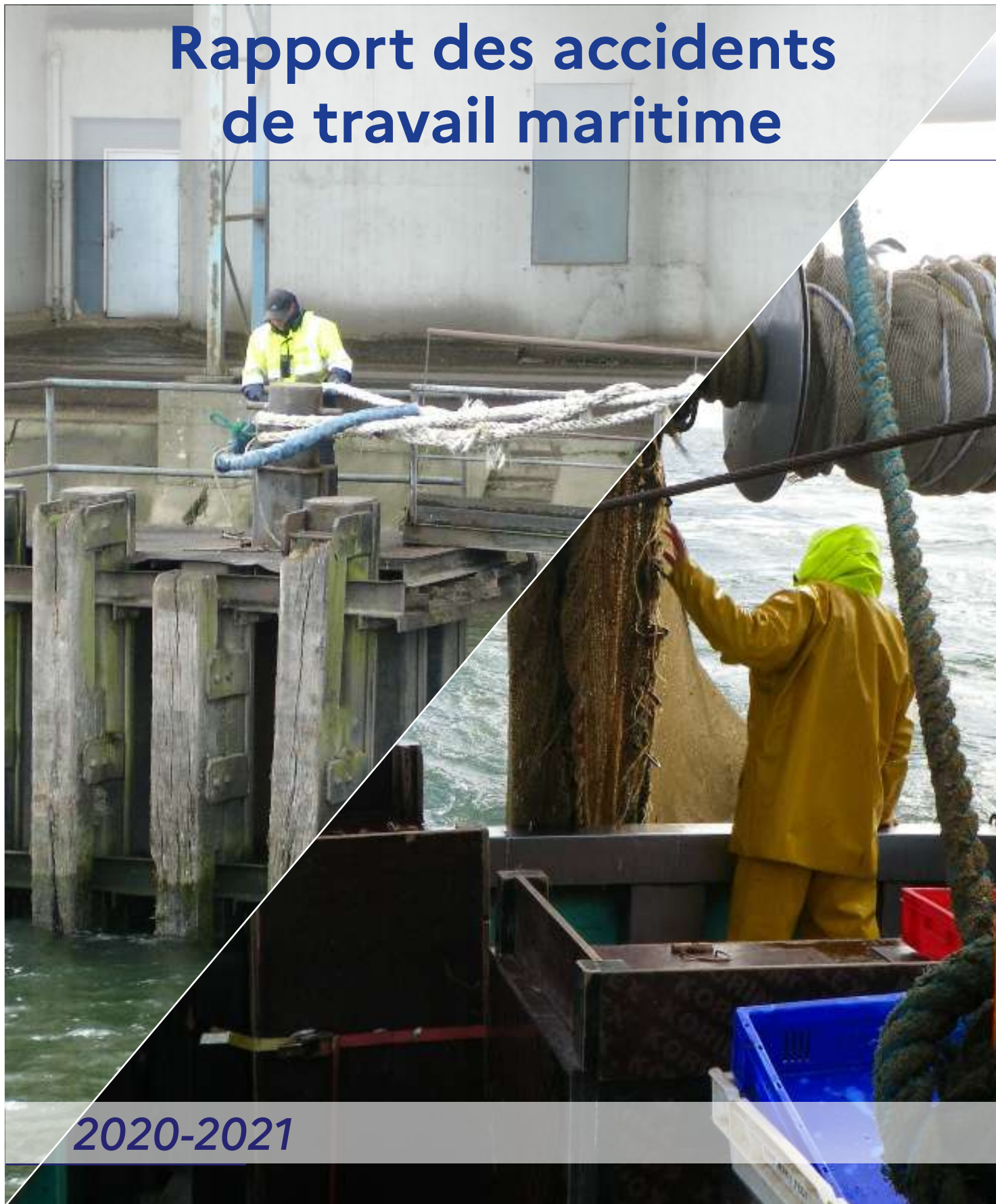




SECRETARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport des accidents de travail maritime



2020-2021

# Éditorial

Ce document présente la synthèse des pathologies d'origine professionnelle chez les marins survenues ou reconnues au cours des années 2020 et 2021. Ces pathologies sont la conséquence d'un accident ou d'une exposition à des facteurs toxiques au cours de la navigation.

Cette étude concerne tous les marins ressortissants de l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM). Ceux-ci naviguent à la pêche et aux cultures marines, au commerce, dans les entreprises portuaires ou à la plaisance professionnelle.

Ce rapport permet de connaître les tendances générales de l'évolution des accidents de travail et des pathologies professionnelles, d'identifier les principaux facteurs devant faire l'objet de mesures et d'orienter les axes de la prévention pour une protection plus efficace de la santé des gens de mer au cours de leur travail.

Les données résultent de l'exploitation des déclarations des accidents du travail maritime (ATM) et des maladies professionnelles auprès de l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM) et des dossiers médicaux informatisés Esculape du Service de santé des gens de mer (SSGM).

Au cours de l'année 2020, pendant la première année de la pandémie de Covid-19, les mesures sanitaires adoptées ont eu pour conséquence la perturbation des activités de travail (arrêt d'activités, chômage partiel...) et une diminution des activités économiques maritimes. La situation sanitaire en 2020 et 2021 a ainsi impacté certains indicateurs de cette accidentologie : les effectifs de gens de mer, les heures travaillées et les indices de sinistralité, marquant ainsi une baisse significative de l'accidentologie maritime suivie d'un rebond en 2021.

Du fait de la pandémie de la Covid-19, le rapport d'accidentologie maritime de 2020 n'a pu être établi plus tôt. Pour cette raison, les rapports 2020 et 2021 sont présentés successivement dans ce document.

A photograph of a fisherman in a blue jacket working on a fishing net on a boat at night. The scene is illuminated by a blue light, and the fisherman is seen from the side, focused on his task. The background shows the dark sea and the structure of the boat.

# ANNÉE 2020

## Accidents du travail maritime

### Nombre et indices de fréquence 2020

Catégorie de navigation	Pêche	Cultures marines	Commerce	Services portuaires	Plaisance professionnelle	Ensemble des marins
Effectif total de marins	14 344	4 583	12 599	2 188	1 904	35 618
Nombre d'accidents du travail maritime (ATM)	816	140	503	87	25	1 571
Nombre d'ATM ayant donné lieu à un premier règlement	741	115	437	73	25	1 391
Indice de fréquence <sup>1</sup> 2020 pour 1 000 marins	52	25	35	33	13	39
Rappel : indice de fréquence 2019	52	21	42	41	8	42

En 2020, pour l'ensemble des secteurs maritimes, 1 571 accidents du travail maritime (ATM) ont été déclarés. 1 391 ont donné lieu à un arrêt de travail ou un premier règlement. Le nombre total d'accidents est en baisse par rapport à celui de l'année 2019<sup>1</sup>.

L'indice de fréquence (IF) est le nombre d'accidents du travail avec arrêt ou donnant lieu à un premier règlement par l'ENIM, ramené à 1 000 marins quel que soit le temps de travail annuel de ces derniers.

Le nombre d'accidents du travail maritime a connu une diminution en 2020 : 1 391 accidents ayant donné lieu à un premier règlement contre 1 598 accidents ayant donné lieu à un premier règlement en 2019. L'indice de fréquence global est de 39 accidents pour 1 000 marins sur les 35 618 marins ayant travaillé en 2020 dans les différents secteurs d'activité maritime. Ce chiffre est en baisse de 3 points par rapport à l'année 2019.

Le secteur de la pêche reste le plus accidentogène même si l'indice de fréquence est stable par rapport à 2019 (52 accidents pour 1 000 marins). Au commerce, l'indice de fréquence est de 35 accidents pour 1 000 marins. Il est en baisse de 7 points par rapport à 2019.

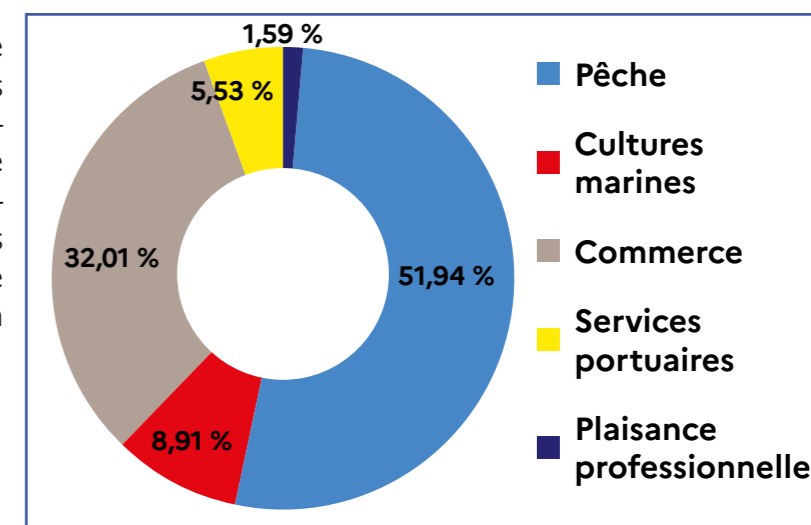
Viennent ensuite les secteurs des services portuaires (IF de 33 accidents en 2020, une baisse de 8 points par rapport à 2019) et des cultures marines (IF de 25 accidents, une hausse de 4 points par rapport à 2019).

La plaisance professionnelle reste le secteur d'activité le moins accidentogène (IF de 13 accidents, une hausse de 5 points par rapport à 2019).

<sup>1</sup> En 2019, 1 598 accidents du travail maritime (ATM) avaient donné lieu à un arrêt de travail ou à un premier règlement.

## Répartition des ATM par secteurs d'activité maritime

Comme évoqué, la pêche et le commerce restent les secteurs les plus accidentogènes de la profession maritime. Ils sont à l'origine de 83,95 % du nombre total d'accidents. La pêche représente plus de la moitié (51,94 %) du nombre total d'accidents, un nombre en baisse par rapport à 2019 (58 %).



### Peut-on comparer avec d'autres secteurs d'activité économique ?

Pour établir les indices des différents secteurs économiques terrestres, la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) prend en compte chaque salarié au prorata de son temps de travail et établit un nombre moyen de salariés à temps complet (équivalents temps plein ou ETP). Le mode de calcul pour les gens de mer est différent de celui employé par la CNAM. Pour le calcul des ETP de marins, il a été comptabilisé le nombre total de jours d'embarquement et de congés divisé par 360 jours.

Catégorie de navigation	Pêche	Cultures marines	Commerce	Services portuaires	Plaisance professionnelle	Ensemble des marins
ETP	9 526	3 741	7 407	1 797	663	23 134
Indice de fréquence 2020 pour 1 000 ETP de marins	77	31	58	41	37	60

Pour les activités terrestres, le rapport annuel 2020 de l'assurance maladie répertorie 539 833 accidents ayant donné lieu à un premier règlement pour 19 344 473 salariés en France<sup>2</sup>. Le nombre d'accident est en baisse de - 17,7 % par rapport à 2019.

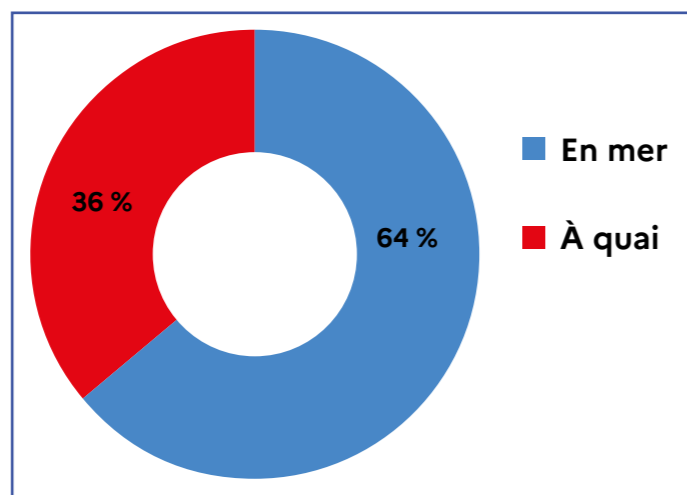
- Les indices de fréquence des accidents du travail à terre (AT) sont donnés ici à titre indicatif : **pour les marins - Ensemble de la profession** : 60 ATM pour 1 000 marins.
- **Ensemble des salariés des secteurs d'activités terrestres** : 27,5 AT pour 1 000 salariés<sup>3</sup>.
- **Salariés des industries des transports, de l'eau, du gaz et de l'électricité** : 37,2 AT pour 1 000 salariés<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> Rapport annuel 2020 de l'assurance maladie « Risques professionnels éléments statistiques et financiers [https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport\\_annuel\\_2020\\_de\\_lassurance\\_maladie\\_-\\_risques\\_professionnels\\_decembre\\_2021.pdf](https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport_annuel_2020_de_lassurance_maladie_-_risques_professionnels_decembre_2021.pdf), page 99.

<sup>3</sup> Rapport annuel 2020 de l'assurance maladie, page 99.

<sup>4</sup> Rapport annuel 2019 de l'assurance maladie, page 111.

## Répartition du nombre d'accidents en mer ou à quai<sup>5</sup>

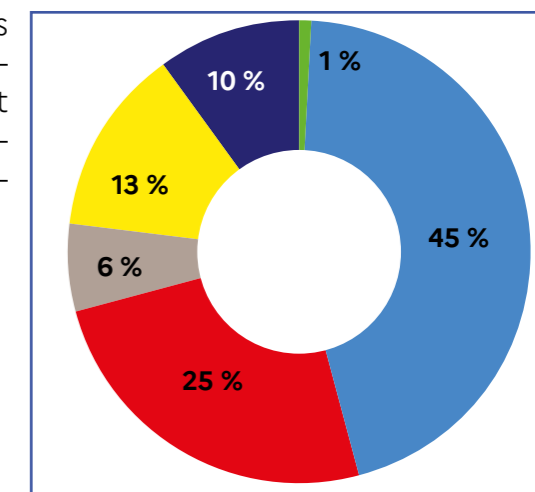


## Répartition des accidents en fonction de la zone corporelle atteinte

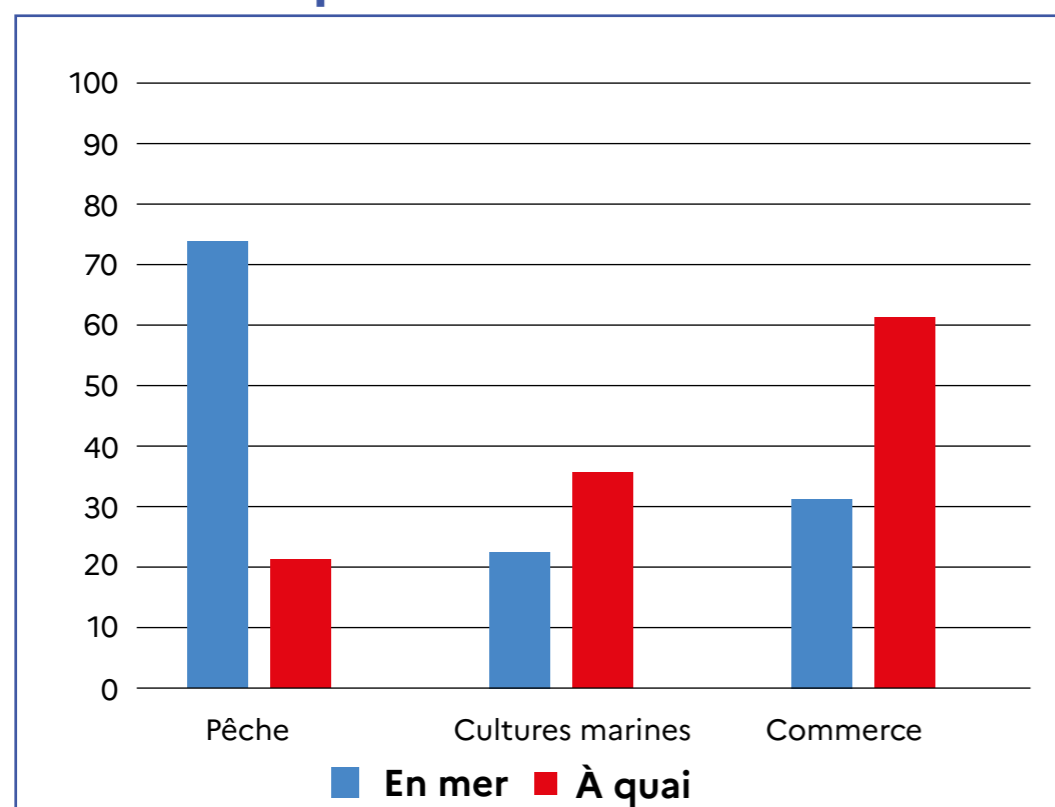
Dans tous les secteurs de navigation confondus, les membres supérieurs restent le premier siège des atteintes suivi par les membres inférieurs. Viennent ensuite les atteintes dorsales. Les autres zones anatomiques sont moins souvent affectées et les poly-traumatismes restent rares.



\*Autres : blessures aux localisations anatomiques multiples ou imprécises



## Répartition du nombre d'accidents en mer ou à quai et par activité maritime

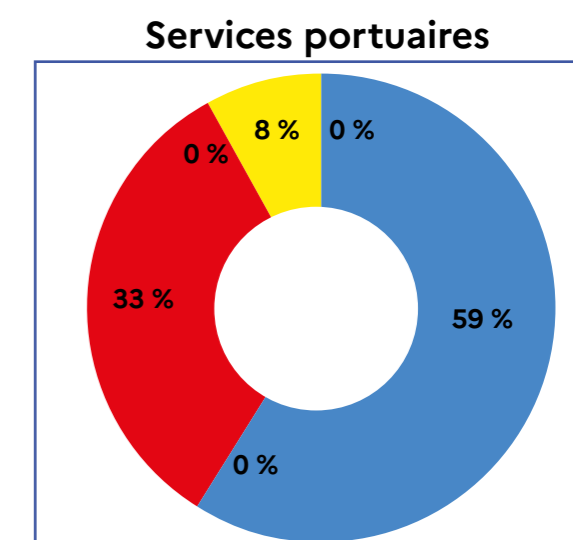
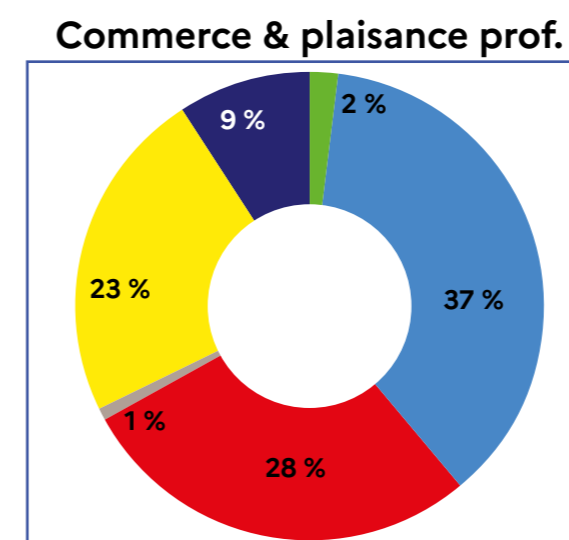
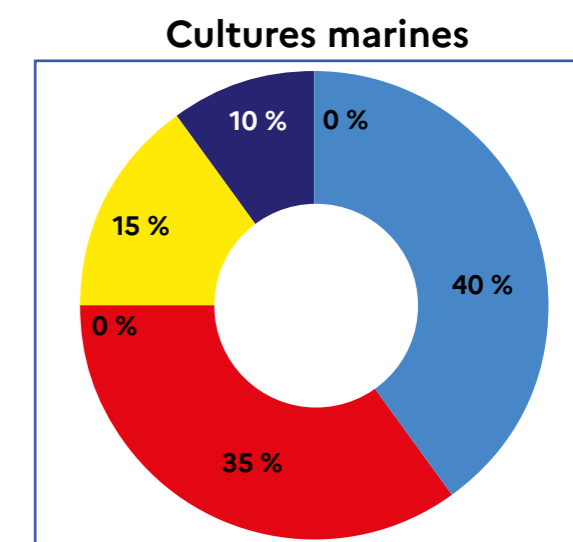
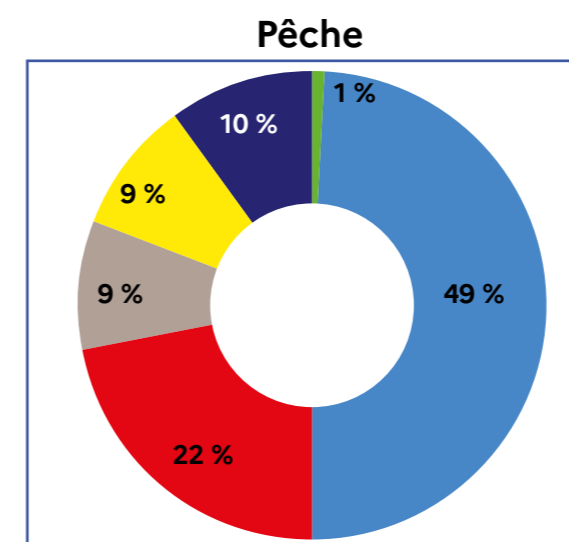


Cette répartition par activités maritimes montre la répartition des accidents en fonction de leur survenue en mer ou à quai et par activité maritime. Comme pour les années précédentes, dans tous les secteurs, les accidents surviennent principalement en mer.

En 2020, les accidents dans le secteur du commerce ont lieu plutôt à quai. Cette répartition est dépendante du temps passé par les navires à passagers à quai du fait de leur activité.

<sup>5</sup> Source : Rapport IMP 2021, LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES DU SECTEUR MARITIME / CHIFFRES CLÉS 2020.

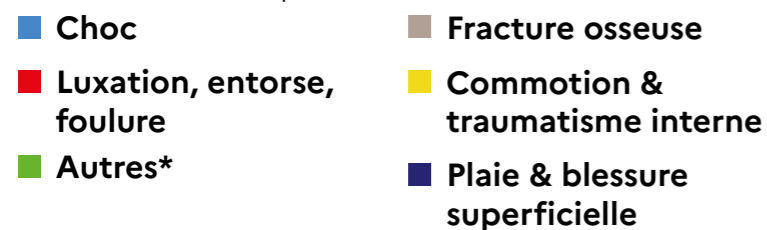
## Répartition des accidents par type de navigation



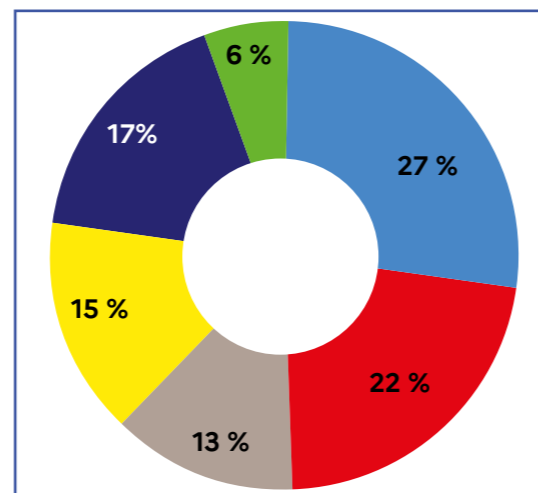
Dans le secteur du commerce et de la navigation portuaire, les atteintes les plus fréquentes sont celles des membres supérieurs puis des membres inférieurs. À la pêche, les mains et les doigts sont les zones les plus fréquemment blessées.

## Répartition des accidents par type de blessure

Les lésions les plus courantes sont les chocs traumatiques et les luxations, foulures ou entorses. Elles constituent presque la moitié des accidents. Les fractures restent plus rares.

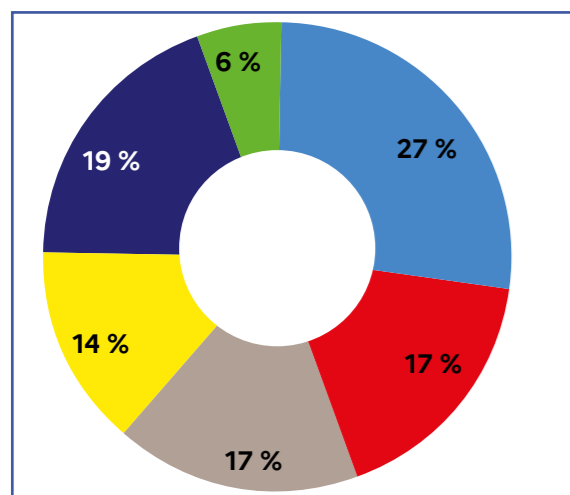


\*Autres : amputations traumatiques, brûlures, empoisonnements, infections, noyades, effets du bruit, températures extrêmes, blessures multiples et autres blessures

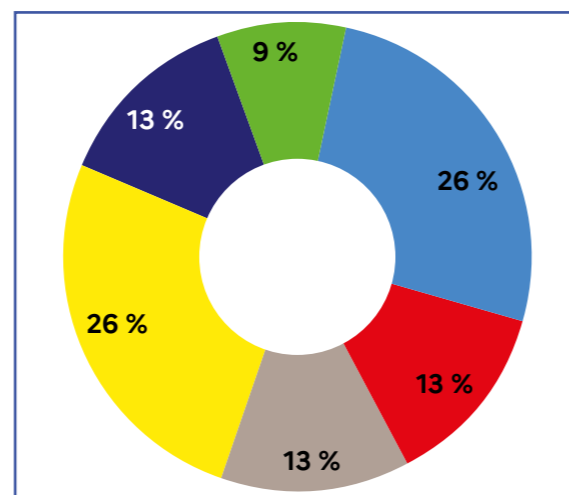


## Répartition des accidents par type de navigation

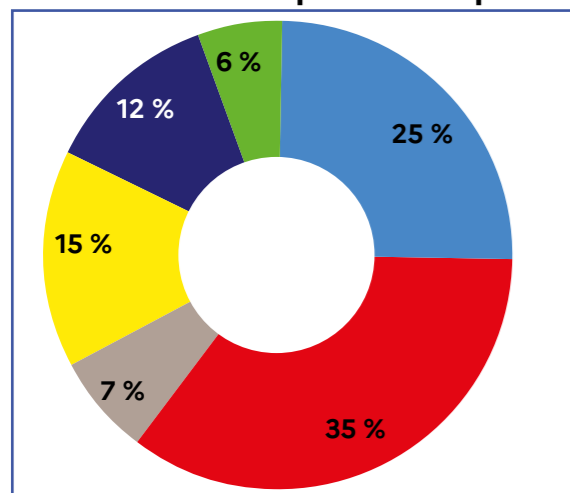
### Pêche



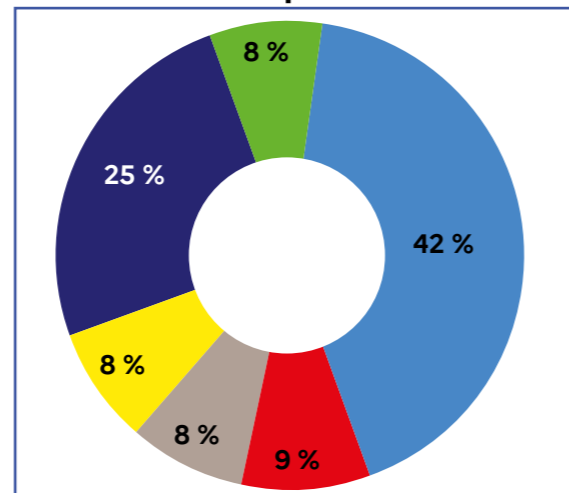
### Cultures marines



### Commerce & plaisance prof.



### Services portuaires



Les chocs traumatiques ont augmenté de 7 points en passant de 20 % en 2019 à 27 % en 2020 alors que les luxations, entorses et foulures ont diminué de 3 points passant de 25 % à 22 %. Les lésions par choc et les plaies sont les atteintes les plus communes à la pêche et au commerce. Pour les cultures marines, les luxations, entorses et foulures sont plus fréquentes.

## Accidents du travail maritime des équipages des navires du registre international français (RIF)

La connaissance des accidents du travail maritime sur les navires du registre international français (RIF) nécessite de recueillir des données fournies par les compagnies maritimes.

Ces statistiques ont été établies par l'Institut maritime de prévention.

Pour l'année 2020, elles concernent 75 % des compagnies armant des navires au RIF et pour ces dernières, couvrent l'ensemble des membres d'équipage quelle que soit leur nationalité.

### Nombre d'accidents du travail en 2020

Pour l'année 2020, 154 accidents du travail maritime (ATM) ont été recensés à bord des navires battant pavillon RIF. Ce sont 54 événements de moins qu'en 2019 ; soit une baisse marquée de 26 %, probablement imputable – au moins en partie – à la crise sanitaire mondiale consécutive à la pandémie de covid-19.

146 de ces ATM concernent le secteur du shipping et des services ; 8 le domaine du yachting.

Parmi ces événements, 62 ont été suivis d'un arrêt de travail (40 %). La proportion des accidents avec arrêt de travail continue d'augmenter. En effet, elle était de 38 % en 2019, 32 % en 2018 et 18 % en 2017.

### Taux et indices de fréquence calculés

Deux indicateurs de fréquence sont calculés suivant la méthode appliquée par la CNAM :

- le taux de fréquence des ATM avec arrêt (TF) = nombre d'ATM avec arrêt par million d'heures travaillées ;
- l'indice de fréquence des ATM avec arrêt (IF) = nombre d'ATM avec arrêt pour 1 000 ETP. Les ETP correspondent à des équivalents temps plein et sont calculés, pour chaque compagnie, sur la base du temps de travail annuel de leurs marins inscrits à l'ENIM.

Pour le pavillon RIF en 2020, le taux de fréquence s'établit à 5,24 et l'indice de fréquence à 11,51. Ils étaient respectivement de 6,40 et 12,01 en 2019. Entre les deux années, on constate donc une baisse de ces deux indicateurs.

Par rapport aux résultats obtenus dans d'autres secteurs d'activité ou pour d'autres populations maritimes, ils demeurent faibles.

## Les décès et les disparitions

Événements	Pêche	Cultures marines	Commerce	Services portuaires	Plaisance professionnelle	Ensemble des marins
Chute à la mer	1	/	/	/	/	1
Naufrage	3	/	/	/	/	3
Lésion mortelle	/	/	/	/	/	0
Risque routier	1	/	/	/	/	1
Autres	/	/	/	/	/	0
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>

Ce tableau représente les statistiques sur les décès de marins de nationalité française à la suite d'un accident survenu à bord reconnu par l'ENIM, ou hors ENIM, ou encore lors d'un accident de trajet (domicile-travail). En 2020, le nombre de décès recensés par le SSGM s'élève à 5. Ce chiffre a largement diminué par rapport à 2019. Tous les décès ont eu lieu à la pêche en 2020, dont un accident de trajet<sup>6</sup>.

### Taux de mortalité en 2020

Le taux de mortalité est le nombre d'accidents mortels survenant sur une année pour 10 000 marins :

- **ensemble de la profession** : 2,16 pour 10 000 marins ;
- **secteur de la pêche uniquement** : 5,24 pour 10 000 marins.

### Comparaison avec d'autres secteurs professionnels<sup>7</sup>

- ▶ Tous les secteurs d'activités en France : 0,28 accidents de travail mortels pour 10 000 salariés (550 décès pour 19 344 473 salariés).
- ▶ Secteur d'activité du BTP : 0,64 pour 10 000 salariés (115 pour 1 777 316 salariés hors bureaux).
- ▶ Secteur d'activité du transport et de l'énergie : 0,53 pour 10 000 salariés (113 sur 2 120 348 salariés).

En 2020, l'ensemble des secteurs économiques terrestres et maritimes a vu le nombre d'accidents mortels et les taux de mortalité baisser, en raison de la pandémie de Covid-19. Les secteurs qui ont été les plus à l'arrêt, pendant l'année, sont ceux où les taux de mortalité ont diminué les plus fortement.

Le secteur maritime est particulièrement impacté en termes de mortalité au travail. Il reste l'un des secteurs les plus dangereux en termes d'accidents de travail mortels parmi l'ensemble des secteurs d'activité économique en France : le taux de mortalité a été largement supérieur à la moyenne nationale et à celui du BTP.

<sup>6</sup> La CNAM calcule le nombre total d'accidents du travail mortels en y intégrant l'accidentologie routière. Ce rapport utilise le même mode de calcul.

<sup>7</sup> Rapport annuel 2020 « L'assurance maladie- Risques professionnels » page 113.

## Les maladies professionnelles reconnues par l'ENIM<sup>8</sup>

Le tableau ci-dessous fait apparaître la répartition des maladies professionnelles. Il répertorie les « nouveaux » cas reconnus par l'ENIM au cours de l'année 2020. Ces maladies peuvent trouver leur origine dans des expositions professionnelles anciennes.

Type de maladies professionnelles (MP)	Nombre de cas en 2020
Maladies en relation avec l'amiante (tableaux 30 et 30 bis)	17
Atteinte auditive (tableau 42)	2
Troubles musculo-squelettiques [TMS] (tableau 57)	69
Affections chroniques du rachis lombaire (tableau 97 et 98)	10
Autres maladies professionnelles	7
<b>Total des maladies professionnelles reconnues en 2020</b>	<b>105</b>

105 maladies professionnelles ont été reconnues en 2020, soit 81 cas de moins qu'en 2019. Cette diminution est aussi constatée au régime général chez les travailleurs terrestres. Les troubles musculo-squelettiques restent les maladies professionnelles les plus fréquentes. Elles représentent 65 % des maladies professionnelles des marins. Ces maladies sont la conséquence de gestes répétés et de l'hyper-sollicitation des articulations.

Concernant les maladies en rapport avec une exposition à l'amiante, le nombre de nouveaux cas a aussi baissé par rapport à 2019. Il faut noter que leur nombre a diminué pour les gens de mer comme pour les travailleurs terrestres.

### Comparaison avec d'autres secteurs

La comparaison avec les données concernant les travailleurs terrestres, établies par la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM), permet de constater :

- une baisse du nombre de maladies professionnelles chez les gens de mer et chez les travailleurs terrestres par rapport à 2019 ;
- cette baisse est plus marquée chez les marins (-43 % entre 2019 et 2020) que chez les travailleurs terrestres (-18,2 %) ;
- les deux principales maladies professionnelles reconnues sont les mêmes depuis plusieurs années : les troubles musculo-squelettiques et les maladies en relation avec l'amiante ;
- la diminution du nombre de pathologies liées à l'amiante au plan national.

Les autres maladies professionnelles restent peu fréquentes chez les marins. La surveillance médicale ne met pas en évidence l'émergence d'une pathologie professionnelle nouvelle chez les marins.

<sup>8</sup> Une maladie est dite professionnelle si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique ou biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle. Pour reconnaître le caractère professionnel d'une maladie, l'ENIM se réfère aux tableaux des maladies professionnelles de la sécurité sociale qui classent ces affections en fonction de leur symptomatologie.

# ANNÉE 2021

## Accidents du travail maritime

### Nombre et indices de fréquence 2021

Catégorie de navigation	Pêche	Cultures marines	Commerce	Services portuaires	Plaisance professionnelle	Ensemble des marins
Effectif total de marins	15 028	4 633	13 683	2 039	1 124	36 507
Nombre d'accidents du travail maritime (ATM)	793	144	621	90	13	1 661
Nombre d'ATM ayant donné lieu à un premier règlement	714	117	552	69	12	1 434
Accidents de trajets avec/sans arrêt de travail	11	5/1	26	3	3	49
Indice de fréquence (IF) 2021 pour 1 000 marins	<b>47,5</b>	<b>25,5</b>	<b>38,1</b>	<b>33,8</b>	<b>10,6</b>	<b>39,2</b>
Rappel : indice de fréquence 2020	52	25	35	33	13	39

Sur les 1 661 accidents de travail survenus en 2021, 1 434 ont entraîné un arrêt de travail ou un premier règlement. Le nombre d'accidents de travail ayant donné lieu à un premier règlement est en hausse par rapport à l'année 2020 (il était de 1 391 en 2020).

36 507 marins ont travaillé en 2021 dans les différents secteurs d'activités maritimes. Le nombre de marins reste inférieur à celui de l'année 2019. Cela pour plusieurs raisons : la reprise économique reste ralentie par l'évolution de la pandémie de la Covid-19. Certains effectifs sont établis à partir des déclarations sociales nominatives. L'implantation de celle-ci ayant pris du retard notamment dans les Outre-mers, cela a entraîné une sous-évaluation des effectifs de marins dans ces territoires. Certains marins, notamment en plaisance professionnelle et à la pêche à pied, ont changé de statut pour adopter celui des « petits brevets ». Ces personnes sont passés de l'ENIM vers le Régime général de sécurité sociale. Il n'est pas possible de connaître l'accidentologie des marins relevant du statut des « petits brevets », celle-ci étant confondue avec celle des salariés des transports du régime général. Ce régime n'est pas en capacité d'affiner ses statistiques pour une population aussi restreinte.

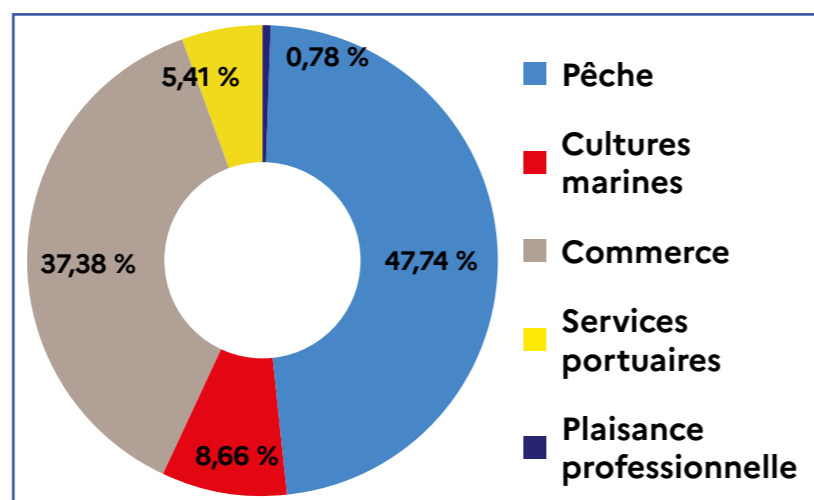
Plusieurs sources ont été consultées pour établir ces effectifs (MFC, GM1, MNP, ENIM, OPMQP). Il a été tenu compte des effectifs les plus importants pour chaque catégorie professionnelle. Cela minore les indices de fréquence de survenue des ATM.

L'indice de fréquence global est de 39 accidents pour 1 000 marins. Cet indice est resté stable par rapport à 2020. La survenue d'accidents du travail reste élevée dans les secteurs de la pêche avec un indice de fréquence de 47,5 ATM pour 1 000 marins. Le commerce a un indice de 38,1 ATM pour 1 000 marins.

## Répartition des ATM par secteurs d'activité maritime

La pêche et le commerce représentent 85 % du nombre total d'accidents.

La pêche représente à elle seule un peu moins de la moitié (47,7 %) du nombre total d'accidents ; la part des pêcheurs dans l'accidentologie maritime est en baisse depuis 2019 (58 % en 2019, 52 % en 2020).



## Comparaison avec d'autres secteurs économiques

Pour établir les indices de fréquence des différents secteurs économiques terrestres, la CNAM prend en compte chaque salarié au prorata de son temps de travail et établit un nombre moyen de salariés à temps complet (équivalents temps plein ETP). Le mode de calcul employé pour les gens de mer est différent de celui de la CNAM. Pour le calcul des ETP (équivalents temps plein) de marins, le mode de calcul habituel (nombre total de jours d'embarquement et de congés divisé par 360 jours) a nécessité un travail de redressement et des corrélations ont été faites.

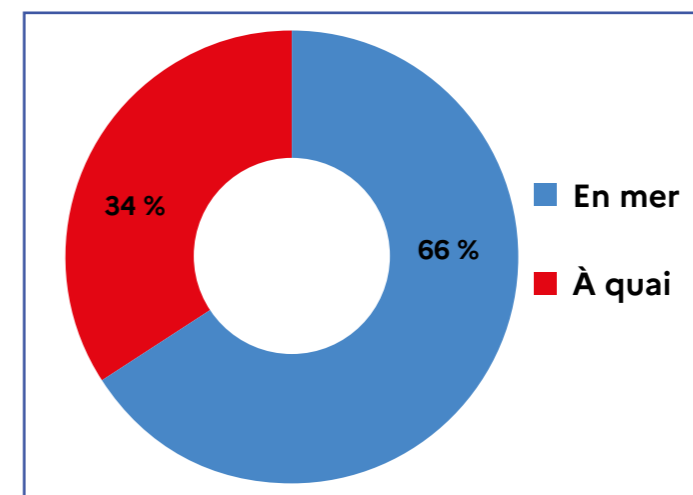
Catégorie de navigation	Pêche	Cultures marines	Commerce	Services portuaires	Plaisance professionnelle	Ensemble des marins
ETP	10 744	3 584	8 561	1 569	464	24 922
ATM avec un 1 <sup>er</sup> règlement	714	117	552	69	12	1 434
Indice de fréquence 2020 pour 1 000 ETP de marins	66,4	32,6	60,9	43,9	25,8	57,5

L'indice de fréquence (IF) est le nombre d'Accidents du travail maritime avec arrêt survenus pour 1 000 ETP de marins.

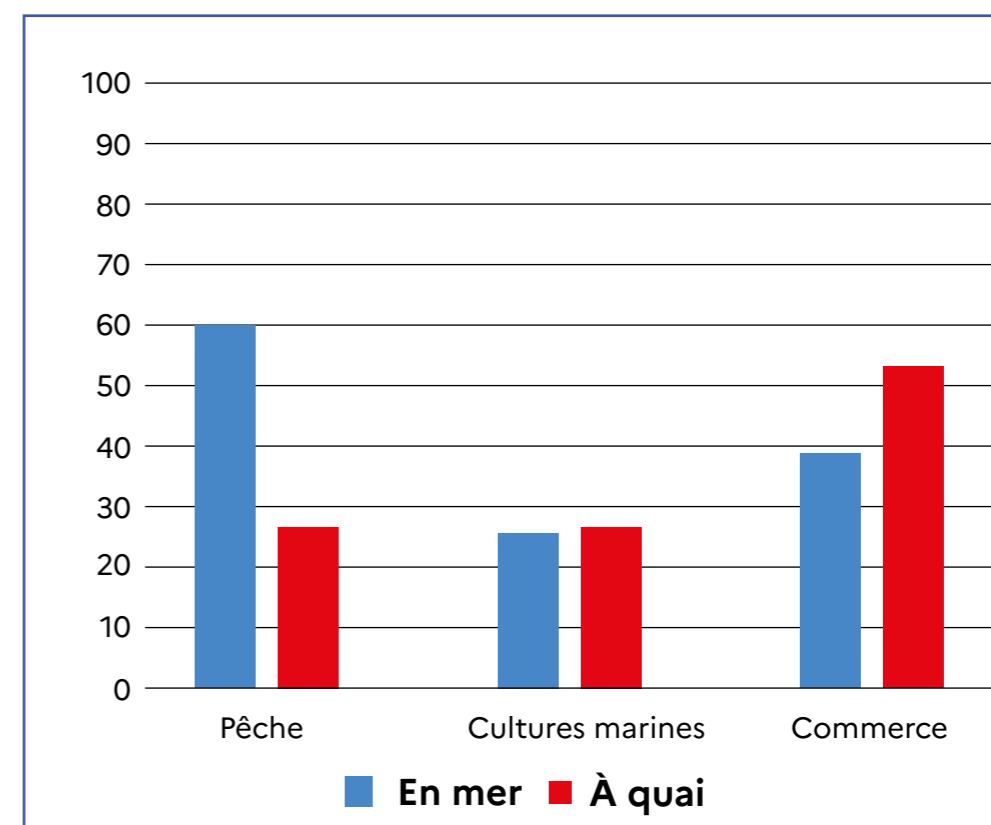
Les indices de fréquence sont donnés ici à titre indicatif :

- pour les marins - Ensemble de la profession : 57 ATM pour 1 000 ETP de marins ;
- ensemble des salariés des secteurs d'activités terrestres : 30 AT pour 1 000 salariés ;
- salariés des industries des transports, de l'eau, du gaz et de l'électricité : 41 AT pour 1 000 salariés.

## Répartition à quai / en mer en 2021<sup>9</sup>



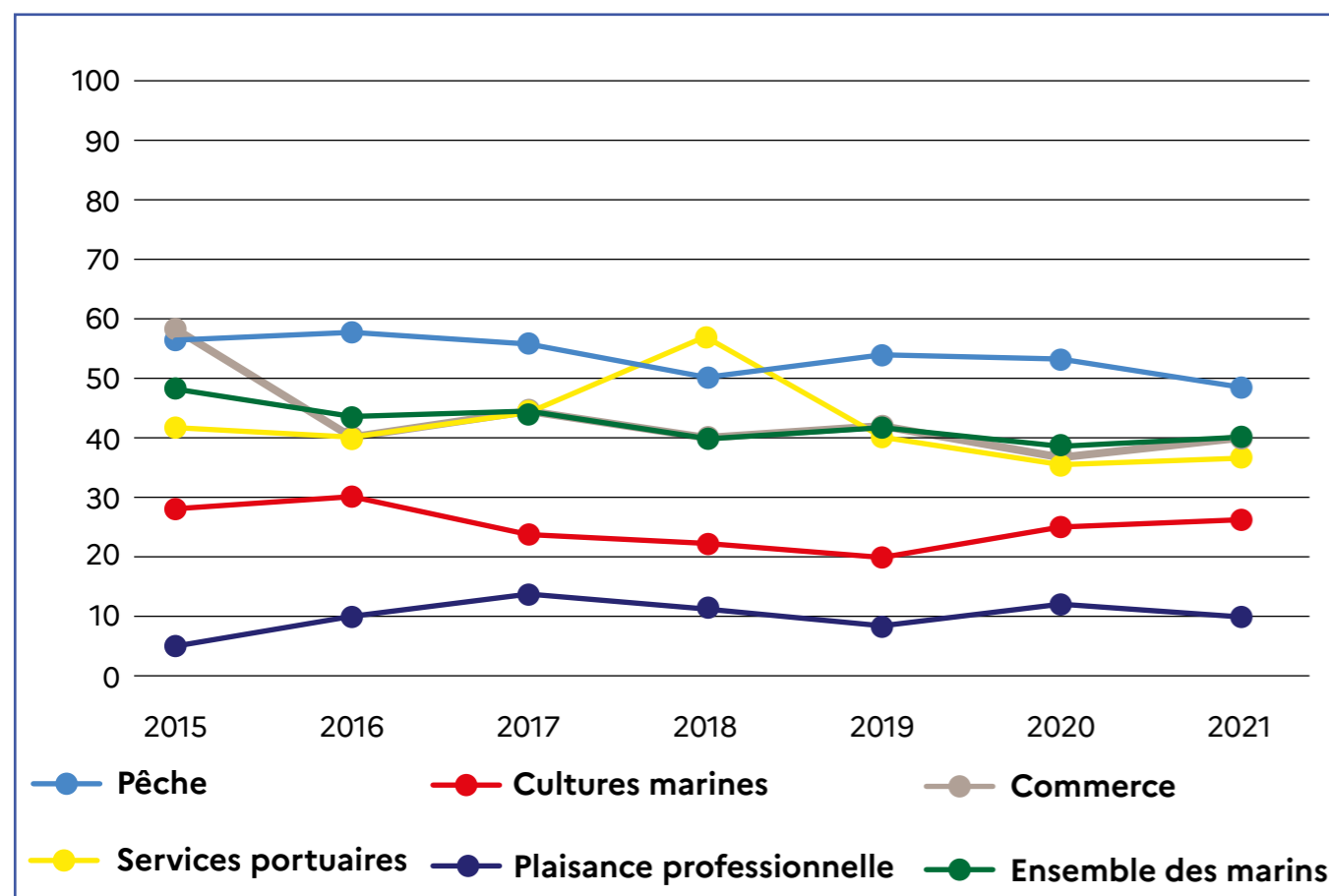
## Répartition du nombre d'accidents en mer ou à quai et par activité maritime



En 2021 comme en 2020, le nombre d'accidents de travail maritime en mer est supérieur à celui à quai, notamment à la pêche. Mais, pour le secteur du commerce et des cultures marines, le nombre d'ATM à quai est légèrement supérieur.



## Évolution des indices de fréquence sur la période 2015-2021



Ce graphe montre l'évolution des indices de fréquence sur les six dernières années. Pour l'ensemble des secteurs d'activité maritime, la tendance est à la baisse avec une diminution de l'indice entre 2015 et 2017, puis une stabilisation entre 2018 et 2021.

Au commerce, la fréquence des ATM diminue progressivement à l'exception d'une légère hausse entre 2020 et 2021.

Dans le secteur de la pêche, l'évolution de cet indice croît d'une manière constante, à l'exception d'une baisse entre 2020 et 2021.

Ces résultats illustrent une amélioration de la prévention des risques professionnels avec une baisse des indices de fréquence, entamée il y a une vingtaine d'années pour l'ensemble des différents secteurs d'activité maritime, à l'exception de la pêche.

## Les décès et les disparitions

Événements	Pêche	Cultures marines	Commerce	Services portuaires	Plaisance professionnelle	Total
Chute à la mer	3	/	/	/	/	3
Naufrage	4	/	/	/	/	4
Lésion mortelle	2	/	1	/	/	3
Autres	2	/	/	/	/	2
<b>Total ATM mortels</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12</b>
Accident de trajet	2	/	/	/	/	2
<b>ATM + Accident de trajet mortels</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14</b>

Ce tableau comprend les décès de marins de nationalité française dans les suites d'un accident survenu à bord reconnu par l'ENIM, hors ENIM ou encore lors d'un accident de trajet (domicile-travail). En 2021, le nombre d'ATM mortels a drastiquement augmenté par rapport à 2020. 14 ATM mortels ont eu lieu en 2021, dont 2 accidents de trajet. Le secteur de la pêche reste largement surreprésenté avec 13 des 14 accidents mortels. Le secteur du commerce qui n'avait pas eu d'ATM mortel en 2020 a eu 1 ATM mortel.

Le taux de mortalité est le nombre d'accidents mortels survenant sur une année pour 10 000 marins. Comme pour le mode de calcul de la CNAM, ce taux tient compte des accidents sur le lieu de travail et de l'accidentologie routière.

### Taux de mortalité en 2021

**Ensemble de la profession** : 5,61 pour 10 000 marins

**Secteur de la pêche uniquement** : 12,09 pour 10 000 marins

**Secteur de la marine marchande** : 1,16 pour 10 000 marins

### Comparaison avec d'autres secteurs professionnels<sup>10</sup>

**Tous les secteurs d'activités en France** : 0,33 accidents de travail mortels pour 10 000 salariés (645 décès pour 19 542 904 salariés).

**Secteur d'activité du BTP** : 0,67 pour 10 000 salariés (126 sur 1 868 363 salariés hors bureaux).

**Secteur d'activité du transport et de l'énergie** : 0,55 pour 10 000 salariés (122 décès pour 2 181 683 salariée).

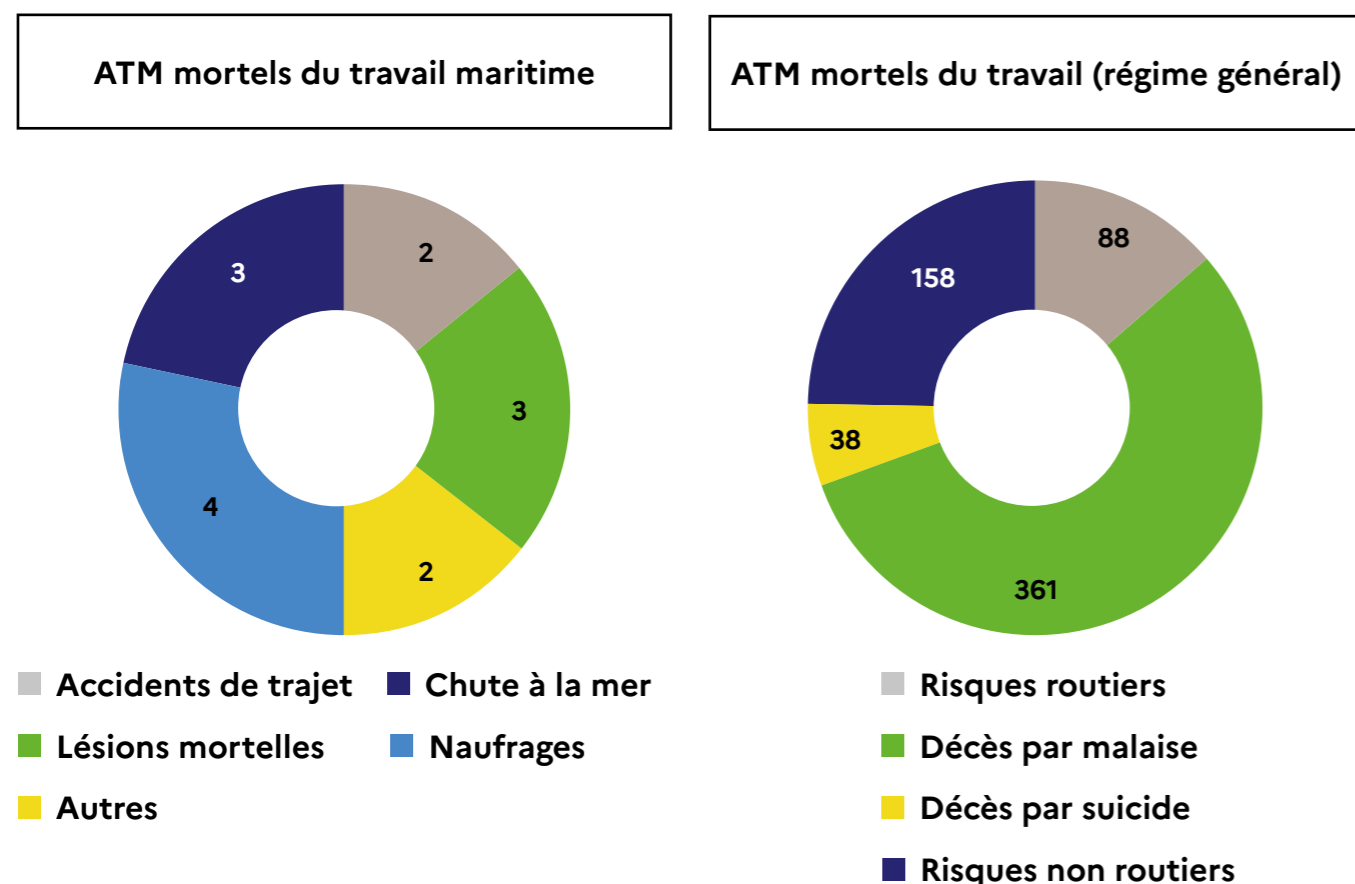
Selon la CNAM, le nombre d'accidents du travail mortels a augmenté en 2021 dans toutes les branches professionnelles. Ceci est en rapport avec la levée des mesures les plus restrictives de lutte contre la Covid-19 et la reprise de l'activité économique. Toutefois, pour l'ensemble des secteurs d'activité, y compris pour le BTP et les activités du transport et de l'énergie, cette hausse est moins importante que dans le secteur maritime.

<sup>10</sup> Rapport 2021 de l'Assurance maladie pages 114 et 126.

Pour les gens de mer, comme dans les années antérieures, la pêche présente une surmortalité au travail avec un taux de mortalité de 12 décès pour 10 000 marins contre 0,33 pour 10 000 salariés terrestres tous les secteurs d'activité confondus.

Ce taux est 18 fois plus important que le taux de mortalité dans le secteur de la construction et des travaux publics (0,67 pour 10 000 salariés en 2021), secteur réputé le plus accidentogène en France.

## Accidents mortels du travail : comparatif Gens de mer / Régime général



Ces graphiques contiennent les différentes causes d'accidents de travail mortels dans le secteur maritime et dans l'ensemble des secteurs d'activité en France

Les accidents mortels des travailleurs terrestres ont principalement pour origine des malaises cardiaques, des suicides ou des accidents de la route survenant sur le lieu de travail ou au décours du travail<sup>11</sup>.

Les marins font l'objet d'une accidentologie particulière liée aux conditions d'exercice du travail. Les principales causes d'accidents mortels sont la chute à la mer et le naufrage du navire. Ces deux causes représentent la moitié de ces accidents.

<sup>11</sup> Apport annuel 2021 de l'assurance maladie, risques professionnels, novembre 2022.

## Regards croisés sur la sécurité au travail maritime

### Le Centre ressource d'aide psychologique en mer

**Camille Jego est psychologue clinicienne. Elle est à l'origine de la création du Centre ressources d'aide psychologique en mer (CRAPEM). Les professionnels du CRAPEM prennent en charge les gens de mer qui présentent une détresse psychologique en mer ou à terre, ainsi que leurs proches et les acteurs du milieu maritime.**

**Le Centre ressources d'aide psychologique en mer a été créé en 2020. Pouvez-vous présenter le CRAPEM ?**

Le Centre Ressource d'Aide Psychologique en Mer et aux Marins est une unité de soins psychiatriques dédiée aux gens de mer. Elle dépend du pôle de Santé Mentale et Médecine de l'hôpital de Saint-Nazaire.

Le CRAPEM a pour missions :

- l'évaluation et la prise en charge des urgences médico-psychologiques survenant en mer. Pour cela l'équipe travaille en étroite collaboration avec le Centre de consultations médicales maritimes (CCMM) et s'inscrit dans la chaîne des secours avec les CROSS, la SNSM et les SAMU de coordination médicale maritime ;
- l'évaluation et la prise en charge des gens de mer, de leurs familles et des acteurs sédentaires du milieu maritime qui ressentent le besoin d'un travail psychothérapeutique. Les relais sont souvent effectués par le Service de santé des gens de mer ou le Service social maritime mais également par les armateurs ou patrons voire les marins eux-mêmes ;
- la sensibilisation et la formation des acteurs du milieu maritime ainsi que la recherche de façon à améliorer les outils de prévention de la souffrance psychique chez les gens de mer.

**Qu'est-ce que l'état de stress post-traumatique ? Quelles sont ses symptômes et ses conséquences sur la santé ?**

L'état de stress post-traumatique est une réaction de l'organisme à un stress intense où l'intégrité physique ou psychique des personnes a été mise en jeu. Juste après l'évènement traumatique, divers symptômes peuvent apparaître : des reviviscences de l'évènement, de l'hypervigilance, des mécanismes d'évitement, des troubles du sommeil, une perte d'estime de soi, la sensation d'être coupé des autres... Si ces symptômes ne sont pas pathologiques, ils sont les signes que l'évènement traumatique a dépassé les capacités de défense psychique de la victime.

Ils doivent aussi alerter le marin et son entourage d'un besoin de soins psychiques.

Les conséquences à long terme d'un trouble de stress post-traumatique sont nombreuses. On peut observer l'apparition d'une surconsommation d'alcool ou de drogues, d'un état dépressif, d'un isolement vis-à-vis des proches, d'un repli sur soi... pouvant aller jusqu'à la crise suicidaire. Sur le plan physique, les études montrent une interaction avec les troubles cardio-vasculaires ou musculo-squelettiques ainsi que des complications de maladies préexistantes.

Quand faut-il s'alerter ? Si les symptômes ne diminuent pas avec le temps, mais au contraire s'intensifient et deviennent handicapant dans le quotidien.


Il est donc important de pouvoir apporter une aide dès les premiers signes perçus. Plus la démarche est effectuée tôt, plus on diminue le risque pour le marin de développer un trouble de stress post-traumatique : c'est dans ce but que le CRAPEM a été créé.

### Les gens de mer sont-ils plus sujets au psycho-trauma que la population générale ? Comment les professionnels du CRAPEM prennent-ils en charge les marins victimes de traumatismes psychiques ?

Les gens de mer sont plus à risque de développer un trouble de stress post-traumatique en raison de la fréquence des événements de mer et de l'éloignement des moyens de secours. Une étude en 2017 a mis en évidence une prévalence de 20% de trouble de stress post-traumatique chez les marins, soit 10 fois plus qu'en population générale. Cette prévalence est similaire à celle retrouvée dans d'autres populations professionnelles considérée comme « à risque » comme les militaires ou les pompiers.

Le CRAPEM s'est construit sur ce constat que les gens de mer sont une population professionnelle à risque de développer un trouble de stress post-traumatique. Cela implique la création d'outils de soins prévenant l'apparition de ce trouble. Cette unité de soin psychique est composée de professionnels de santé, infirmiers, psychiatre et psychologue, spécialisés en psychotraumatologie. Le CRAPEM effectue des consultations d'urgence ainsi que des consultations de suivi psychothérapeutique.

Les missions du CRAPEM concernent l'ensemble des situations d'urgences médico-psychologiques ou demande de suivis des gens de mer. La permanence de soins est assurée 24heures sur 24 pour s'adapter au mieux aux besoins des marins et de leurs familles.

 Comment joindre le CRAPEM : <https://www.mer.gouv.fr/sites/default/files/2020-11/Informations%20%C3%A0%20l'intention%20des%20marins.pdf>

### Chiffres de 2022

- Nombre de marins suivis : 200 patients suivis (+168 % par rapport à 2021) dont 162 nouveaux patients.
- Nombre d'actes effectués : 1 249.
- Moyenne d'âge des patients : 40 ans.

## Les maladies professionnelles reconnues par l'ENIM

Une maladie est dite professionnelle si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique ou biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle.

Pour reconnaître le caractère professionnel d'une maladie, l'ENIM se réfère aux tableaux des maladies professionnelles de la sécurité sociale qui classent ces affections en fonction de leur symptomatologie. Ces maladies peuvent trouver leur origine dans des expositions professionnelles parfois anciennes. Ce tableau répertorie les « nouveaux » cas reconnus par l'ENIM au cours de l'année 2021.

Type de maladies professionnelles (MP)	Nombre de cas en 2021
Maladies en relation avec l'amiante (tableaux 30 et 30 bis)	27
Atteinte auditive (tableau 42)	4
Troubles musculo-squelettiques [TMS] (tableau 57)	94
Affections chroniques du rachis lombaire (tableau 97 et 98)	16
Autres maladies professionnelles	3
<b>Total des maladies professionnelles reconnues en 2021</b>	<b>144</b>

Le nombre total de maladies professionnelles (144) est en augmentation par rapport à 2020 (+34 %), sans toutefois atteindre celui des années antérieures à la pandémie.

Les troubles musculo-squelettiques (TMS), restent les pathologies professionnelles les plus fréquentes autant pour les marins que pour les travailleurs terrestres. Avec 94 cas, ils représentent 65 % des maladies professionnelles des marins (86 % des pathologies professionnelles des travailleurs terrestres). Ces pourcentages sont comparables à ceux de l'année 2019. Pour les gens de mer, ces maladies sont la conséquence de gestes répétés et de l'hypersollicitation des articulations.

En deuxième position avec 27 cas, se trouvent les affections liées à une exposition à l'amiante. Elles représentent 19 % des maladies professionnelles reconnues chez les marins contre 4,8 % au Régime général. Depuis 2007, leur incidence décroît chez les gens de mer.

Les atteintes rachidiennes restent sous-représentées car plutôt déclarées et reconnues comme accident du travail maritime

## Conclusion

En 2020, le nombre d'accidents du travail maritime a baissé dans tous les secteurs d'activité. L'indice de fréquence a aussi baissé significativement.

Cette année est particulière car marquée par l'évolution de la pandémie de la Covid-19. Les mesures de lutte contre cette épidémie ont entraîné un ralentissement de l'activité maritime, une baisse des effectifs de marins et la limitation des sorties en mer des navires pendant plusieurs mois. Ceci a eu pour conséquence une amélioration des chiffres de l'accidentologie maritime : nombre d'accidents de travail, indice de fréquence, accidents mortels... La baisse de l'accidentologie maritime est en rapport direct avec les conséquences de la pandémie.

2021 aura vu l'allègement des mesures de lutte contre la Covid-19 notamment sur les déplacements. Le nombre de gens de mer a augmenté avec pour conséquence une augmentation de la survenue des accidents au travail maritime. Ces accidents ont une incidence, une gravité et des conséquences plus importantes que pour les salariés terrestres.

Le nombre d'ATM et leur incidence ont certes diminué depuis 20 ans grâce à l'appropriation de cette problématique par une majorité d'armateurs, à des politiques volontaristes mises en place avec l'aide des pouvoirs publics (Institut maritime de prévention, promotion du vêtement flottant individuel...) et à l'action des organisations internationales. Cependant, cela ne doit pas masquer le fait que les gens de mer français sont exposés à une surmortalité importante au travail et que le travail reste intrinsèquement dangereux.

Si ces faits sont bien connus de la profession maritime, celle-ci a du mal à en saisir les conséquences et à mettre en place les mesures correctives.

Deux organisations du travail et deux façons d'aborder la prévention des accidents du travail en mer s'opposent : celle des entreprises les plus structurées où la sécurité est un facteur bien pris en compte ne serait-ce que par la conséquence des accidents graves sur la conduite des activités maritimes ; celle des petites entreprises artisanales et familiales où l'organisation de la sécurité du travail relève de la volonté et de la capacité du chef d'entreprise.

Il est capital que cette prévention soit renforcée. La Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture y participe par plusieurs actions significatives pour permettre une meilleure santé des gens de mer :

- plan d'action contre les violences sexistes et sexuelles au travail maritime ;
- soutien du Centre ressources d'aide psychologique en mer pour les victimes d'événement de mer et la prévention des syndromes de stress post-traumatique ;
- conventionnement entre l'ENIM, le service social maritime et le service de santé des gens de mer (SSGM) pour la prévention de la désinsertion professionnelle ;
- mise en place d'un dispositif de dépistage des maladies professionnelles par l'ENIM et le SSGM, chez les marins ayant arrêté toute activité professionnelle et chez les retraités.

## Glossaire

<b>AT</b>	accident du travail
<b>ATM</b>	accident du travail maritime
<b>BEAmer</b>	Bureau d'enquêtes sur les événements de mer
<b>CCMM</b>	Centre de consultations médicales maritimes
<b>CNAM</b>	Caisse nationale de l'assurance maladie
<b>CNPMM</b>	Comité national des pêches maritimes et des élevages marins
<b>CRAPEM</b>	Centre de ressources d'aide psychologique en mer
<b>CSGM</b>	Conseil supérieur des gens de mer
<b>DGAMPA</b>	Direction Générale des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture
<b>ENIM</b>	Établissement national des invalides de la marine
<b>IMP</b>	Institut maritime de prévention
<b>MM</b>	Ministère de la Mer
<b>MP</b>	maladie professionnelle
<b>MTE</b>	Ministère de la Transition écologique
<b>SSGM</b>	Service de santé des gens de mer
<b>SSM</b>	Service social maritime
<b>TMS</b>	troubles musculo-squelettiques

# LA SANTÉ DES MARINS AU TRAVAIL

en 2021

SUR UN TOTAL DE 36 507 MARINS

1 661 accidents du travail maritime



## ACCIDENTOLOGIE

**39** accidents avec arrêt  
de travail pour **1 000**

**12** accidents mortels  
dont **11** pour la pêche

En diminution de **3** points depuis 2019

Principales causes d'accidents :

**Luxations**

**Chocs**

**Traumatismes membres  
supérieurs**

## MALADIES PROFESSIONNELLES

Chiffres 2020

**105** maladies professionnelles reconnues

En diminution de **81** cas par rapport à 2019 **(-44 %)**

## PRÉVENTION/PRÉSERVATION DES TRAVAILLEURS MARINS

**41 267**  
visites médicales de prévention en 2021

**395**  
visites d'hygiène et de  
sécurité des navires

**2 358**  
heures de formation

### Les grands axes de prévention

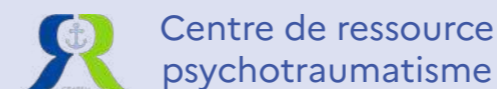
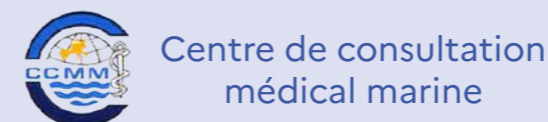
→ La santé mentale

→ Les particularités des femmes marins

→ La prévention de la désinsertion professionnelle

→ La qualité de vie au travail

## PARTENAIRES



Direction générale des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture  
Service des flottes et des marins  
Sous-direction des gens de mer

Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex - Tél. : 01 40 81 21 22

Crédit photo : D' Jean-Charles Brunet et D' Thierry Lassiège

Rédaction : DGAMPA/SFM/SSGM - Ibrahima Dia, Dr Thierry Sauvage

Conception graphique : SG/DAF/SAS/SETI/SETI2 - Benoit Cudelou

Impression : SG/DAF/SAS/SETI/SETI2.3 atelier de reprographie de la Défense

[www.mer.gouv.fr](http://www.mer.gouv.fr)



**SECRÉTARIAT D'ÉTAT  
CHARGÉ DE LA MER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---